

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 JANVIER

AVONS-NOUS DU COMBUSTIBLE ?

Assurément le retour anticipé de M. Tirard de sa villégiature à Monaco et surtout les causes qu'on lui prête sont un sujet de conversation intéressant.

On dit en effet que M. Tirard est rappelé par les manœuvres de M. Constans pour lui subtiliser la présidence de ce Conseil des ministres qu'il préside si peu et par les divisions de ses collègues au milieu desquelles ce pauvre M. Carnot perdrait la tête.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans ces racontars que la presse officieuse dément avec une fureur qui nous amènerait plutôt à les croire fondés.

Car, de fait, voir des ministres désunis, M. Carnot incapable de leur tenir tête, et M. Constans très-occupé à fourrer sa main dans le portefeuille des autres, ce ne sont choses ni assez nouvelles ni assez étranges pour légitimer des démentis aussi passionnés.

Mais vrai ou non, comme nous ne supposons pas que M. Tirard cherchât à combler par ses combinaisons à la roulette de Monte-Carlo le déficit créé au budget par ses combinaisons financières, nous négligerons aujourd'hui son séjour à Monaco et son retour à Paris et les mobiles qu'on leur donne de ci comme de là, pour nous occuper d'un fait à notre avis beaucoup plus digne d'attention et surtout plus grave.

Ce fait c'est la hausse subite, inaccoutumée même en pareille saison du combustible, signalée par les feuilles industrielles et économiques et surtout les motifs qu'on donne à cette hausse.

Elle ne proviendrait nullement, en effet, des grèves partielles et à peu près insignifiantes des mineurs, mais bien de l'accaparement par les puissances étrangères, surtout l'Allemagne et l'Italie, d'énormes provisions de minéral.

Ce minéral est devenu, par les progrès de l'industrie, un facteur plus important encore que l'argent dans les destinées des peuples.

Chemins de fer, usines, c'est-à-dire transports, fabrications, ravitaillements, marine, stratégie, tout lui est soumis, tout dépend de lui, et on ne peut se le procurer que par la richesse du sol, par une extraction abondante et rapide ou par des provisions dès longtemps amassées.

Or la France est très inférieure à l'Allemagne comme rendement de minéral, puisque nous ne tirons pas annuellement du sol plus de 22 millions de tonnes par an, tandis que l'Allemagne en extrait environ 75 millions. L'extraction en cas de guerre ne pourrait être rapide ni même suffisante, étant donné que la mobilisation appellerait sous les drapeaux la plupart des ouvriers mineurs. Avons-nous au moins les provisions ? Certains journaux peu suspects d'hostilité au gouvernement, entr'autres le *Petit Journal*, émettent en ce point des doutes inquiétants et signalent les amas de charbon entassés dans les gares et usines de l'Alle-

magne, dans les ports de l'Italie, tandis que chez nous on ne voit guère que les provisions absolument nécessaires à la consommation courante.

M. de Freycinet a-t-il fait construire des entrepôts spéciaux si bien cachés que personne ne peut les voir ? Nous voulons l'espérer encore. Qu'il nous eût semblé préférable comme effet au dedans comme au dehors que les profanes eux-mêmes se pussent rendre compte que nous ne sommes point inférieurs en ce point capital et que nous n'avons pas attendu pour nous approvisionner qu'il n'y ait plus rien à acheter au dehors et que nous n'ayons plus ni la possibilité ni le temps de trouver nos ressources en nous mêmes.

EDOUARD GRIMBLOT.

AU TONKIN

Le *Soleil* a reçu de M. le capitaine Roger Lambelin, qui a longtemps commandé une compagnie d'infanterie de marine en Indo-Chine, une lettre qui vient à l'appui des observations que nous avons présentées, il y a quelques jours, sur les rapports de l'autorité militaire et de l'autorité civile au Tonkin. M. Lambelin qualifie d'humiliation infligée à l'armée, la décision du gouverneur général défendant aux commandants des postes militaires d'exécuter des sorties avant d'en avoir reçu l'autorisation spéciale. Il rappelle que dès la création des milices par Paul Bert, les conflits furent incessants entre les milices et les tirailleurs, et évoque à ce propos un souvenir caractéristique.

Il y avait à Nam-Dinh, en 1886, un résident du nom de Brière, qui s'était particulièrement signalé parmi ses congénères, dans cette lutte engagée contre l'autorité militaire. Capitaine d'infanterie de marine hors cadre, il avait trouvé plaisant de traiter de supérieur à inférieur le colonel commandant la région, et, fort de l'appui qu'il trouvait à Hanoï, de lui adresser des lettres insolentes.

Les officiers de la garnison furent moins patients que le colonel. Ils chassèrent le résident du cercle militaire et cessèrent tous rapports avec l'autorité civile. Cela fit du bruit au Tonkin ! Le général en chef dut infliger quinze jours d'arrêts de rigueur aux deux officiers supérieurs qui avaient contresigné la demande d'expulsion, et huit jours à l'officier qui avait pris l'initiative de la mesure, et qui m'est très particulièrement connu. Ces punitions furent levées, il est vrai, aussitôt après leur notification, et M. Bert vint en personne à Nam-Dinh, pour prêcher la concorde et l'union.

Quant à M. Brière, vous vous imaginez sans doute qu'il a été quelque peu disgracié ? Point. On l'a nommé chevalier de la Légion d'honneur, commandeur ou grand officier du Dragon, et aujourd'hui il gouverne tout le Tonkin, en qualité de résident supérieur.

M. Lambelin constate que tous les gens non inféodés aux résidents reconnaissent que la milice a été une institution désastreuse. Sorte de garde nationale indigène, mal commandée, mal encadrée, elle est incapable de prendre part à une action militaire sérieuse. Par con-

tre, elle est une charge écrasante pour les habitants. Il est de notoriété publique que toute les fois qu'un poste de miliciens est établi sur un fleuve, les jonques de commerce doivent lui payer tribut.

En somme, on commet toujours les mêmes fautes et on s'obstine à réduire à rien l'armée, dans un pays troublé où elle devrait encore être presque tout.

D'autre part, le *Journal d'Alençon* a reçu communication d'une lettre écrite par un soldat en garnison à Hanoï et qui dit notamment :

« En plus, vous comme beaucoup d'autres et moi-même, lorsque j'étais en France nous croyions tous que ce beau Tonkin était pacifié, que nous sommes en paix, c'est d'« affreux mensonges » qui sont mis dans les journaux. Le Tonkin n'est « nullement pacifié », et à « trois kilomètres d'Hanoï » où je suis, l'on rencontre une grande quantité de pirates qui ravagent le pays et tuent nos soldats.

» On les voit, ces pauvres malheureux, descendant des colonnes, esquinés, brisés par la fatigue, se plaignant même de « la faim ». Chose horrible, je vous raconterai même ceci que plusieurs m'ont dit que, « manquant de vivres », ils avaient été « obligés pendant plusieurs jours de voler la nourriture des mulets ». Ceci est véridique, je vous le dis en connaissance de cause.

» Voilà comment le Tong-King est administré, voilà où la France envoie ses enfants. Ah ! elles sont fameuses les colonies françaises.

» Cher oncle, je me réserve de vous en dire davantage, car « certaines lettres sont décachetées », et si j'en mettais plus, vous ne recevriez pas votre lettre, elle passerait au feu. Voilà encore une fois de plus la liberté des correspondances au Tong-King. Je me réserve, lorsque je rentrerai en France, dont je pense que le retour ne sera pas long. Mais ne manquez pas de dire à tous ceux qui vous disent que le Tonkin est « pacifié » que c'est un « formidable mensonge » et ne vous fiez pas aux journaux qui vous racontent mille balivernes du Tonkin. Il faut y être pour savoir ce qui s'y passe. »

INFORMATIONS

La session ordinaire des Chambres pour 1890 s'ouvrira de plein droit demain mardi 14 janvier.

Il semble invraisemblable qu'il y ait une déclaration ministérielle à la rentrée des Chambres.

Le gouvernement estime qu'il serait superflu d'exposer au Parlement son programme général qu'il lui a déjà fait connaître à l'ouverture de la session de novembre.

LES INVALIDATIONS

La Chambre a tenu en réserve, pour 1890, un certain nombre d'élections plus ou moins contestées. Elle devait les discuter au début de la session ; mais on annonce que, parmi les élus dont les proscripteurs demandent la tête,

plusieurs sont plus ou moins grièvement malades, et que les proscripteurs ne sont pas beaucoup mieux portants.

Il y aura donc une sorte de trêve pour cause d'influenza, pneumonies et bronchites.

LES OBSÈQUES DU PRÉFET DE L'ISÈRE

On se souvient que Pie IX a blâmé sévèrement un archevêque de France, qui avait autorisé l'entrée à l'église du corps d'un maréchal de France, accompagné de francs-maçons.

Aussi, l'évêque de Grenoble, ayant appris, par la lecture du programme des funérailles de M. Delatte, que les loges maçonniques devaient figurer dans le cortège, a fait défense au curé de Saint-Joseph de procéder à la levée du corps à la préfecture et de le conduire à la gare.

En conséquence, les obsèques de M. le préfet Delatte, qui ont eu lieu hier à Grenoble, ont été purement civiles, et le cortège s'est rendu directement de la préfecture à la gare.

La famille Delatte, comprenant le déshonneur attaché à un enfoncement, a publié une note pour dire qu'elle eût désiré le concours du clergé et qu'elle le demandera dans un village où les francs-maçons ne viendront pas.

On écrit de Grenoble que les autorités de la ville se sont empressées de faire une manifestation quand elles ont su que M^{re} Fava interdisait un service religieux pour les funérailles de M. Delatte, préfet de l'Isère, à cause de la présence des francs-maçons en grand costume.

Il va de soi que tous les francs-maçons sont dans la joie.

LA GUERRE AU CRUCIFIX

Nous en sommes toujours à la persécution à la fois bête et odieuse. Une commune d'un département du centre de la France vient de reconstruire son école de filles, et le maire, assuré de répondre aux sentiments de ses administrés, se proposait de faire placer un crucifix dans la nouvelle salle de classe. La chose lui paraissait d'autant plus naturelle, que l'école des garçons de la même commune a toujours conservé son crucifix, sans que les autorités scolaires ou administratives aient jusqu'à ce jour élevé la moindre réclamation. Mais le sous-préfet lui a notifié la lettre suivante émanée du Préfet :

« Monsieur le sous-préfet, » Je suis informé que le maire de... » aurait l'intention de faire placer, dans la » nouvelle salle de classe de l'école, un » crucifix donné par un propriétaire de la » commune. » J'ai l'honneur de vous prier de rappeler à » M. le Maire de... que la loi du 28 mars 1882 » implique la suppression de tout ce qui peut » donner ou conserver à l'école publique un » caractère confessionnel. » Vous aurez en conséquence à l'inviter à » donner des ordres pour que le crucifix ne » soit pas placé dans la classe ou soit enlevé » s'il y a été mis. »

Le correspondant qui nous a communiqué ce document tristement instructif, ne nous dit

pas ce qu'a fait le Maire. Mais nous ne doutons pas que, si les familles dont les enfants sont inscrites à l'école dont il s'agit déclaraient nettement que leurs filles n'y retourneront pas tant que le crucifix en sera exclu, M. le Préfet, comme beaucoup de ses collègues, devrait renoncer à sa stupide opposition.

CHEMINS DE FER ARRÊTÉS EN HOLLANDE

Les chemins de fer hollandais ont été obligés de restreindre le chiffre des trains de marchandises, tant à cause de l'influenza qui sévit parmi ses employés, qu'à cause du manque de charbon de Belgique, dont l'extraction a été arrêtée par les grèves.

L'organisation catholique des ouvriers, qu'on a toujours entravée partout, comme un danger pour les États, éviterait bien des complications présentes et à venir.

LA TOUR EIFFEL EN CAS DE GUERRE

On commence à se préoccuper, dans le monde militaire, de la possibilité d'utiliser la tour Eiffel comme poste de télégraphie optique.

Il a été, paraît-il, question de mettre la tour en communication avec la flèche de la cathédrale de Rouen. Mais ce projet a été reconnu impraticable.

En effet, la flèche ne mesure que 150 mètres de hauteur. La portée du sommet, sur la surface de niveau passant par le pied de la tour Eiffel, est de 46,250 mètres; celle de la tour, sur la même surface, étant de 67,643 mètres, la somme de ces deux portées, soit 113,893 mètres, est supérieure à la distance des deux points, qui est de 108,500 mètres. La communication optique est donc théoriquement possible de Rouen au Champ-de-Mars.

En réalité, elle ne l'est pas à cause du renflement du sol produit par la forme sphérique de la terre. De plus, la flèche de Rouen est limitée dans sa portée par les hauteurs de 160 mètres qui dominent la vallée de l'Andelle.

Il n'a pas davantage été possible de relier la tour à la flèche de la chapelle de Bondecourt, près Rouen, haute de 50 mètres, à l'altitude initiale de 160 mètres. Mais on a constaté que sa portée ne dépasse pas 30 kilomètres dans la direction de Paris, au lieu des 41 qui sont nécessaires. Pour assurer les communications entre Rouen et Paris, il faudrait élever sur le plateau de Blossville une seconde tour de 150 mètres.

On a étudié alors divers autres moyens de transmission optique en prévision d'une guerre et d'un investissement de la capitale.

En premier lieu, le système des ballons captifs a été attentivement étudié. Les résultats ont été défavorables. On a reconnu la difficulté insurmontable qu'il y avait à maintenir les

aérostats dans une position à peu près fixe, de manière que les signaux lumineux à émettre ou à recevoir eussent une direction constante.

Reste le système qui consiste à opérer la réfection des signaux lumineux sur le nuage, ce qui permettait de dépasser de beaucoup la portée géométrique. La capitale investie — hypothèse que notre patriotisme repousse, mais qu'un état-major digne de ce nom a le devoir de prévoir — pouvait ainsi demeurer en communication avec Orléans, avec Rouen, avec les grandes villes situées dans un certain périmètre et les sommets placés en dehors du cercle de visibilité directe.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — La santé du roi Alphonse XIII d'Espagne continue à être en danger. On parle cependant d'une légère amélioration.

L'espoir renaît quelque peu à Madrid.

UN ATTENTAT NIHILISTE

Le capitaine d'état-major Solotouchine, chef de la police secrète de Moscou, vient d'être assassiné dans cette ville par une jeune fille affiliée aux nihilistes.

Ayant été prévenu que les nihilistes se réunissaient la nuit dans l'appartement d'un nommé Andréieff, boulevard Rochdeswenski, le chef de la police secrète voulut contrôler lui-même l'exactitude de ce renseignement.

Il se rendit, la nuit, aux abords de la maison indiquée et remarqua bientôt l'entrée et la sortie de personnes suspectes.

Voulant pousser plus loin son enquête, Solotouchine se décida à arrêter une des personnes qui entraient.

La première qui se présenta fut une jeune fille qu'il accosta, en lui demandant ce qu'elle venait faire dans cette maison.

Reconnaissant le chef de la police secrète, la jeune fille, aussitôt, réussit à se dégager, et, tirant de sa poche un revolver, en déchargea un coup contre le capitaine Solotouchine qui, atteint à la tête, tomba mortellement blessé.

Retournant ensuite son arme contre elle-même, la jeune fille se tira dans la poitrine une balle qui lui traversa le cœur et la tua sur le coup.

Attirés par le bruit des détonations, les locataires de la maison trouvèrent le capitaine Solotouchine encore vivant et le transportèrent à la clinique de l'Université, où il rendit bientôt le dernier soupir.

Le cadavre de la jeune fille, qu'on reconnut être une employée de télégraphe de la gare de Moscou, âgée de dix-neuf ans et nommée Olga Gontscharenko, fut porté à la Morgue.

Une descente que la police a faite le lendemain dans la maison d'Andréieff a amené la

découverte d'un grand nombre de papiers et d'objets compromettants.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 janvier 1890.

Le marché est ferme, mais avec un courant de transactions assez restreint : 3 0/0, 87.75 ; 4 1/2, 106.67.

Le Crédit Foncier a varié de 1,303 à 1,305 et finit à ce cours. Les obligations foncières et communales donnent lieu à de nombreux échanges.

On demande la Banque de Paris et des Pays-Bas à 787.50 sous l'influence de la continuation de la reprise des fonds brésiliens. La Banque Nationale du Brésil, obéissant à cette impulsion, se traite à 613.75.

La Société Générale s'arrête à 465. La Banque d'Escompte fait 517.50. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 697.50. Les Dépôts et Comptes Courants terminent à 600.

Le 3 0/0 Portugais continue à s'améliorer, on le négocie à 64, tandis que le 4 1/2 0/0 s'élève à 492.50.

Le Panama fait 85. L'action du Gaz de Madrid a des demandes actives à 466.25.

L'obligation des Chemins Economiques reste à 392.

L'action de la Galicia est à 22.75 ; à ce prix elle est évidemment très bonne à acheter.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — M. Hue, séquestre de la Compagnie de Panama, n'acceptant pas de rembourser par correspondance les versements effectués sur les obligations Panama à lots non libérées, la Banque de l'Ouest informe qu'elle se charge de remplir toutes les formalités. On peut donc lui adresser les titres, 44, place du Havre, à Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

COMITÉ TECHNIQUE DE LA CAVALERIE

Par décision ministérielle, M. le général de division L'Hôte, inspecteur général du 4^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, a été nommé président du Comité technique de cavalerie en 1890.

Voici quelles sont les prévisions pour la formation des nouveaux régiments de cavalerie.

Le 1^{er} avril, les 29^e et 30^e dragons seront formés à Saint-Etienne et à Alençon.

A cette date, le 49^e dragons ira de Saint-Etienne à Dôle, nouvelle garnison.

Dès que les casernements de Lure seront terminés, le 2^e dragons venant de Chartres les occupera.

A Chartres, sera formé le 31^e dragons ; mais nous ne pouvons encore indiquer à quelle date.

La ville de Noyon a fait définitivement agréer ses offres de constructions pour une brigade de cavalerie de réserve ou de ligne.

On annonce l'apparition des mémoires posthumes du général Lebrun. L'ancien chef d'état-major du maréchal de Mac-Mahon, en 1859,

fait sans doute des révélations militaires appelées à un grand retentissement.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TIRAGE AU SORT. — CLASSE 1889

Arrondissement de Saumur

Montreuil-Bellay, le lundi 27 janvier, à 2 heures 1/2.

Saumur (Sud), le mardi 28 janvier, à 1 heure.

Gennes, le mercredi 29 janvier, à 2 heures.

Saumur (Nord-Est), le jeudi 30 janvier, à 2 heures.

Doué, le vendredi 31 janvier, à 1 heure 1/2.

Vihiers, le samedi 1^{er} février, à 1 heure.

Saumur (Nord-Ouest), le lundi 3 février, à 2 heures.

Par arrêté préfectoral, les écoles communales de Fontevault et de Saint-Lambert-des-Levées sont fermées pour cause d'influenza.

A Fontevault, sur quatre-vingt-dix élèves, cinquante-cinq sont au lit.

Extrait du *Petit Courrier* :

MYSTÈRE ET ADMINISTRATION

M. Bardon est nommé préfet du Puy-de-Dôme.

Nous ne savons pas pourquoi il est venu ici.

Nous ne savons pas pourquoi il est resté.

Nous ne savons pas pourquoi il s'en va.

C'est M. Ligier, préfet de la Somme, qui le remplace.

M. Protat, secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, est mis en disponibilité.... Pourquoi ?

BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE

L'*Officiel* contient un décret autorisant la création d'un bureau télégraphique dans la commune de Restigné (Indre-et-Loire).

BONNE IDÉE

Les vacances des lycées et des collèges sont prolongées d'un mois.

C'est une mesure de prudence que nous approuvons fort, étant donné les progrès incessants de la terrible influenza.

Mais un de nos confrères fait remarquer avec raison que ces vacances inattendues d'un mois entraînent pour les familles peu aisées une double charge et que l'*Alma mater* ferait acte de justice en dispensant du paiement d'un mois de pension les élèves qu'on a dû licencier pour cause d'épidémie.

Sans doute, la pensée de notre confrère est excellente.

48 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Gaston venait d'atteindre au Roscoat ; il franchit la grille aux lances dorées, traversa le vestibule aux mosaïques de marbre, et pénétra comme un tourbillon dans la chambre de son aïeul.

Le nabab, assis devant son bureau d'ébène aux incrustations d'ivoire, consultait un livre de comptes, couvert d'interminables additions. Toutes ces colonnes donnaient un formidable total : la dot de Gaston ; et Noël Richebrac, le front penché, les lèvres épanouies, murmurait avec une évidente satisfaction.

— Tout a réussi au delà de mes espérances... la mère est partie et la fille a voulu la suivre... quelle chance inespérée !

La fenêtre de la chambre était largement ouverte, mais Luco avait baissé le store, qui, lorsque passait une brise, frémissait.

A peu de distance, dans le jardin, légèrement inclinée sur une corbeille fleurie, la mar-

quise coupait quelques roses trop ouvertes, en causant affectueusement avec Margaret.

Et dès que Gaston eut ouvert la porte, ne se doutant en rien de la présence de miss Mac-Bayle, qu'il ne voyait pas, il s'écria d'un accent douloureux :

— Elle est partie !... partie !... Ah ! grand-père, vous avez brisé mon cœur !...

M. Richebrac se renversa dans son fauteuil, et ne put dissimuler son contentement.

— Eh bien oui, répondit-il, M^{lle} Hermel est partie. En comprenant qu'elle ne pouvait devenir marquise de Trémur, elle l'a donné un exemple de haute raison et j'espère que tu le suivras, que tu oublieras ta folie, que tu m'accorderas cette joie d'établir à notre foyer celle que nous désirons tous, cette charmante miss Mac-Bayle... Songe donc, tant d'élégance, tant de richesses !

Gaston devint extrêmement pâle et, la voix sèche :

— Pour cela, grand-père, ne l'espérez jamais. Germaine seule sera marquise de Trémur.

Comme l'eût fait un coup brutal, cette affirmation atteignit directement le vieillard ; ses yeux s'injectèrent, et, s'emportant, gesticu-

lant, ainsi qu'un digne enfant de la Cannebière, il se mit à accabler Germaine. Cette fille de rien... cette aventurière... cette habile qui jouait le sentiment. Juste ciel ! Juste ciel ! il saurait empêcher l'amère folie, la mésalliance indigne.

En écoutant accuser faussement celle qu'il aimait, Gaston eut dans sa prunelle azurée un éclair ressemblant au tranchant de l'acier. Il serra violemment ses mains l'une contre l'autre et d'une voix qu'il s'efforçait de rendre ferme :

— Une mésalliance ? grand-père, une mésalliance ?... Comment pouvez-vous prononcer ce mot ? Ah ! comme vous, je blâme et je redoute un mariage mal assorti. Comme vous je sais qu'il est une source de tristesses amères, que trop souvent, hélas ! la haine vient à remplacer l'amour entre les deux malheureux rivés l'un à l'autre... Mais, je vous le demande, en vérité, s'agit-il ici d'une mésalliance ? M^{lle} Hermel n'a-t-elle pas reçu l'éducation délicate et distinguée d'une fille de race ? Quand je l'ai connue, quand je l'ai aimée, on la nommait M^{lle} de Guérande ; sa famille marchait de pair avec la nôtre et sa fortune était magnifique !... Eh bien, parce que le malheur l'a accablée,

parce que, dans ce creuset de l'adversité, son âme est devenue plus grande encore, parce qu'elle s'est montrée admirable de désintéressement, sublime de dévouement filial, faut-il que moi... moi qui ai conservé une situation qu'elle a perdue, je condamne mon cœur aux regrets, au désespoir ? Oui, grand-père, au désespoir. Je le répète, vous méconnaissez Germaine, et mon amour s'augmente encore de toute votre injustice envers cette noble enfant.

Le nabab avait écouté la longue tirade, où vibrerait pourtant un accent bien sincère, la tête superbement relevée et les lèvres plissées dans un incrédule sourire.

— Bah ! fit-il, tu t'imagines que tu l'aimes... Mais, déplace donc cet engouement, ferme les yeux devant Germaine, ouvre-les devant Margaret... songe donc à sa beauté, à sa noblesse, à sa royale fortune.

(A suivre.)

C'est pour cette raison qu'on n'en tiendra aucun compte. Est-ce que d'ailleurs c'est le moment pour l'Etat de faire des cadeaux à la veille d'un nouvel emprunt et de la création plus que probable de nouvelles impositions ?
Degréver les contribuables ?
Mais le jour où ce phénomène se produirait, nous ne serions plus en République.

M^r de Poitiers a ordonné, pour obtenir la cessation de l'influenza, un triduum de prières qui commencera le 14 janvier à Sainte-Radégonde.

M^r l'évêque d'Orléans portait, aux cérémonies du jour de Noël, le bel anneau retrouvé dans la tombe de son prédécesseur, Guillaume I^{er} de Bussi, 47^e évêque d'Orléans, ami de saint Louis, qui, après avoir gouverné le diocèse, de 1238 à 1258, fut inhumé dans la basilique de Sainte-Croix, il y a six cent quarante-deux ans.

Avis mortuaire

Les amis et connaissances de la famille Girard qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation au convoi et enterrement de M. GIRARD-ROUSTEAUX, le mardi 14 janvier, à 11 heures, dans l'église de Nantilly, sont priées de considérer cet avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

On a raconté ici qu'une femme hypnotisée a été blessée dans une cage de lions à Béziers. Le *Journal des Débats* ne prend pas légèrement ce fait divers, voici comment il l'apprécie :

« Il est à peine croyable que, dans un pays civilisé, où on interdit par humanité de tuer les taureaux dans les courses, de pareils faits puissent se produire.

» La police qui les a laissés faire en est presque complice. Si un homme, pour gagner sa vie, juge à propos de l'exposer tous les jours, soit ! c'est son affaire ; nous ne demanderons pas qu'on lui enlève ce qu'on ne peut guère appeler sans ironie ses moyens d'existence ; mais exposer la vie des autres, d'une personne hypnotisée et, par conséquent, sans défense, cela dépasse la mesure et exige, de la part de l'opinion, une énergique protestation. »

CRISE PHARMACEUTIQUE

Les pharmaciens sont aux abois. On signale une hausse colossale sur certains produits pharmaceutiques, notamment sur l'antipyrine, le chlorhydrate de morphine, le sulfate de quinine dont on fait un usage insensé. Les ordonnances pleuvent de toutes parts chez les pharmaciens où l'on fait queue toute la journée.

A Paris et rue des Lombards, chez les droguistes, la crise n'est pas moins forte. On a usé tout ce que l'on avait sous la main. Mais enfin, à force de fabriquer des thapsias avec des vieilles enveloppes de parapluies enduites de gelées de coings, des racines de guimauve avec de vieux alpenstocks en jonc et de couper du quassia dans des planches de sapin, on finit par ne plus savoir où en prendre.

Espérons qu'après cette pluie d'or et d'ennuis, le beau temps, amené par une décroissance de l'influenza, rendra à la fois la santé aux malades, le repos aux médecins, et tirera les pharmaciens de cet embarras grave, mais comique.

A MÉDITER

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phtisie pulmonaire. Jusqu'à présent la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérison, et son rôle se borne à soulager les phtisiques et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et autant que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement bien des malades ne peuvent pas se déplacer ; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que les véritables Capsules Guyot, 19, RUE JACOB, PARIS, qui contiennent les produits résineux du sapin, possèdent une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phtisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite ; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phtisie est déjà déclarée.

Tout est bien qui finit bien !

Girancourt (Vosges), le 16 juillet 1889. — Ma femme souffrait de violents maux de tête et de douleurs dans tous les membres, avec manque d'appétit et mauvaises digestions. L'effet produit par vos **Pilules Suisses** a été merveilleux ; ma femme a été complètement guérie avant même d'avoir achevé la boîte. Je me repens de ne pas lui avoir fait prendre des **Pilules Suisses** plus tôt, et je vous donne avec plaisir l'autorisation de publier ma lettre. (Sig. lég.) J. CLAUDEL.

TANIS (Manche).

Depuis au moins 15 ans je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible ; je ressentais des maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale. Tous ces maux ont disparu, grâce à vos bienfaites **Pilules Gicquel**. Plusieurs personnes de ma paroisse atteintes de jaunisse, constipation, étourdissements, en ont fait usage, et elles me chargent de vous exprimer le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de vos bonnes **Pilules Gicquel** (1 fr. 50 la boîte).
DINARD, curé de Tanis.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Bilan général de la Caisse d'Épargne de Saumur, au 31 décembre 1889

Au 1 ^{er} janvier 1889, il était dû, à 13,648 déposants, un capital de.....	6.487.654 fr. 71		
Dans le courant de ladite année, la Caisse a reçu :			
1 ^o 5 484 versements-espèces, la somme de.....	1.596.698 fr. 35		
2 ^o 40 transferts-recettes, celle de.....	30.061 93		
3 ^o 14 arrérages de rentes pour le compte des déposants celle de.....	70 »		
5.538	Total des versements.....	1.626.830	28
Elle a capitalisé, au compte des déposants, une somme d'intérêts s'élevant à.....			
		246.557	67
Ensemble.....			
		1.873.387	95
	Total du crédit.....	1.873.387	95
Elle a remboursé :			
1 ^o 3.884 retraits-espèces, la somme de.....	1.955.976	29	
2 ^o 58 transferts-paiements, celle de.....	34.646	40	
3 ^o 1 achat de rentes sur demandes, celle de.....	1.978	85	
4 ^o 2 achats de rentes d'office, celle de.....	1.138	65	
5 ^o 2 reliquats de livrets frappés de prescription.....	11 »		
3.947	Total des remboursements.....	1.393.751	19
		1.393.751	19
En conséquence, au 31 décembre 1889, la Caisse redit à déposants, tant en capital qu'en intérêts, un solde de.....			
		6.987.291	47

Accroissement du solde, cette année : 479.636 fr. 76 c.

Quatre cent soixante-dix mille six cent trente-six francs soixante-seize centimes.

SITUATION DES LIVRETS

Livrets ouverts en 1889.....	954
Livrets soldés en 1889.....	418
Accroissement.....	536
Livrets existant au 1 ^{er} janvier 1889.....	13.648
Nombre de livrets en circulation au 31 décembre 1889.....	14.184

Certifié conforme aux écritures.

Le Trésorier, H. CHOYER.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 12 Janvier 1890.

Versements de 251 déposants (39 nouveaux), 65,946 fr. »
Remboursements, 44,032 fr. 06.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'inexpérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Préservatif contre l'Influenza

GENEVA KIDERLEN

A Delfshaven Holand

2 FR. LA BOUTEILLE

Rue du Portail-Louis, 34.

En prendre un petit verre le matin en se levant et le soir après le repas.

Recommandé par tous les docteurs.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures.

Plum Cake, de la maison PECK FREAN, de Londres, 1 fr. 10 la pièce.



LISEZ

LE TRIBOULET

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

44 ares de Vignes et Jardin, Maison, Pressoir, etc., le tout renfermé, Canton de Grenelle, à Nantilly, près la Fuye.

Jouissance de suite.

FACILITÉ POUR LES PAIEMENTS.

S'adresser à M. MAURICE, rue du Portail-Louis, n° 41.

Magasin d'Épicerie

A CÉDER

A de très bonnes conditions.

Situé au Pont-Fouchard, près Saumur.

INFLUENZA, Rhumes, Toux, Bronchites

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle.

A VENDRE

A l'amiable

Une Voiture à 4 roues

AVEC CAPOTE

Solide et en parfait état

Et un HARNAIS presque neuf.

S'adresser, pour visiter la voiture et les harnais, à M. TRANCHANT, bourrelier au bourg d'Altonnes, et, pour traiter, à M^e DENIEAU, notaire au même endroit.

A LOUER DE SUITE

VASTE MAGASIN

35 mètres de longueur

Quinze francs par mois.

S'adresser à M. SPRECHER, distillateur. (1031)

ON DEMANDE une Jeune Fille sachant coudre, repasser, et un peu de cuisine, pour être domestique dans une maison aux environs de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

A Louer présentement

MAGASIN

Rue d'Orléans, n° 30.

S'adresser à M. COLOMBEL, qui l'occupe. (986)

MAISON

A Louer présentement

Rue Haute, à Saint-Florent,

Composée de 3 appartements au rez-de-chaussée, 3 chambres au premier, grenier, cave, cour et jardin, servitudes. (940)

A VENDRE

Une bonne Calèche

ET

UNE VOITURE A 4 ROUES

Avec Capote et Harnais doubles et simples.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAISON AVEC JARDIN

Rue de la Petite-Douve, 19.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX, 66, quai de Limoges. (679)

A LOUER

Pour Noël 1890.

MAISON AVEC MAGASIN

Rue d'Orléans, en face l'Hôtel de Londres,

Occupée par M^{me} FISCHER, marchande de pianos.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, et chez M. MEYER, rue d'Alsace. (872)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (13)

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal

Le vapeur de première classe

SAINT-JOSEPH.

partira de Nantes, vers le 15 janvier pour Dakar, Rufisque, Saint-Louis (Sénégal) et Bathurst (Gambie). Pour fret, passage et renseignements, s'adresser à M. René LE HOUELLER, courtier maritime à Nantes. (984)

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

SUR FOLLE ENCHÈRE

En un seul lot

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Désignées sous le nom

D'Hotel de la Croix-Blanche

Sises à Fontevault (Maine-Loire),

ET D'UNE

PORTION DE MAISON

Située commune de Fontevault (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 8 FÉVRIER 1890, à la barre du Tribunal civil de Saumur, à midi, au Palais de Justice à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en vertu : 1^o du procès-verbal d'adjudication ci-après énoncé et faite par M^{me} veuve Malbois, marchande, demeurant à Nantes, rue de l'Arche-Sèche, n° 6, d'avoir payé le bordereau de collocation délivré à M. Jean-François Bucaille, propriétaire, demeurant à Chaumont, commune de Montsoreau (M.-et-L.), et à M^{me} Anna Bucaille, sa fille, épouse de M. Alexis Bertrand, banquier, demeurant ensemble à Chinon, ce dernier pour l'assister et l'autoriser, créanciers inscrits dans l'ordre ouvert après cette vente, ledit bordereau signifié à ladite dame veuve Malbois, avec commandement par exploit de Lord, huissier à Nantes, en date du sept janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, et 2^o de l'article 733 du Code de Procédure civile,

A la requête de M. Jean-François Bucaille, propriétaire, demeurant à Chaumont, commune de Montsoreau (M.-et-L.), et de M^{me} Anna Bucaille, épouse de M. Alexis Bertrand, banquier, avec lequel elle demeure à Chinon, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser,

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel est constitué et occupera pour eux sur la présente poursuite,

Il sera, le samedi huit février mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, procédé à la vente, sur folle enchère, des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

ARTICLE 1^{er}.

Une maison et ses dépendances, situées à Fontevault, place du Marché, connue sous le nom d'Hotel de la Croix-Blanche, comprenant :

1. Une chambre sur la cour au rez-de-chaussée, divisée en deux par une cloison, dans laquelle chambre existe un escalier conduisant au premier étage, une chambre au-dessus et en partie sur le porche ci-après ;

2. Communauté à un escalier extérieur et à une galerie conduisant aux chambres hautes. Il est expliqué que le grenier au-dessus de la chambre du premier étage appartient à M. Bridon, et ne fait point partie de la présente maison ;

3. Une cuisine et deux salles au rez-de-chaussée, faisant suite à la chambre donnant sur la rue et sus-indiquée ; trois chambres au premier étage ; grenier sur le tout, un petit cellier toujours en suivant, un escalier au bout conduisant aux chambres du premier étage ;

4. Une remise et des lieux d'aisances ;

5. Une écurie au fond de la cour, deux chambres au-dessus, grenier sur le tout, allée conduisant auxdites chambres.

Il est expliqué qu'il existe dans cette allée ou passage des lieux d'aisances appartenant à M. Bridon, et qu'il y avait autrefois dans ce même passage un toit à poules, qui a été supprimé par les propriétaires de la maison présentement désignée ;

6. Une grange en bas côté, au nord de l'écurie, une buanderie à côté, un jardin ensuite entouré de murs ;

7. Un porche servant d'entrée à la cour, puits à droite et cour entre les

constructions, étant expliqué que M. Bredon a droit de communauté à ce porche, ainsi qu'au puits et à la cour, et qu'il existe un droit de passage sous le porche et sur la cour au profit de M. Herbault pour l'usage de sa maison, qui a droit également à la communauté au puits ;

8. Un bâtiment à droite en entrant dans la cour, comprenant deux chambres divisées chacune en deux par des cloisons et s'exploitant par deux escaliers extérieurs, une écurie sous ces chambres, une cave voûtée au-dessous de l'écurie, une petite chambre basse avec une autre chambre au-dessus, au sud-est l'escalier ;

9. Une écurie en bas côté au-dessous de ce bâtiment ;

10. Une grande remise servant aussi d'écurie et un grenier au-dessus.

Le tout formant un ensemble d'une contenance d'environ onze ares, joignant au levant Mesdames Bridon et Herbault, ou ayants-droit, au midi la grande-rue ou la place du Marché, du couchant M. Cormier père et M^{me} veuve Corlé ou ayants-droit et du nord M. Charles Garnier ou ayants-droit.

ARTICLE 2^e ET DERNIER

Une portion de maison, située à la Segrétennerie, commune de Fontevault, comprenant :

1. Deux chambres basses dont une à cheminée sous les chambres hautes des héritiers Ernoul, une cave à côté en partie voûtée, le tout se tenant, joignant du levant et du midi le chemin tendant de la rue Rochechouard au cimetière, du couchant et par le dessus les héritiers Ernoul, du nord ces derniers et les représentants Brandy ;

2. Un jardin renfermé de murs, contenant environ un are quatre-vingt-trois centiares, joignant du levant et du midi les représentants Brandy et les héritiers Ernoul, du couchant une allée commune et du nord ces derniers et les représentants Brandy et héritiers Ernoul ;

3. Et la communauté au puits.

Lesdits immeubles ont été vendus à M^{me} veuve Malbois, suivant procès-verbal de M^e Rouleau, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire), en date du sept octobre mil huit cent soixante-dix-sept, moyennant, outre les charges, le prix de dix-sept mille cinquante francs, sur licitation, en un seul lot, en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le trente août mil huit cent soixante-dix-sept, à la requête de M. Jacques - René Thomas ou Jacques Thomas, maître d'hôtel à Fontevault ;

En présence de :

1. Dame Victorine-Eugénie-Victoire Thomas, épouse de Louis-Alphonse Dupuy, serrurier à Fontevault ;

2. Dame Félicie-Sophie Thomas, épouse de Emile-François Savy, maçon, demeurant à Alais (Gard) ;

3. Louis - Antonin Poireau, capitaine en retraite à Fontevault, subrogé-tuteur de Augustine, Antogne, Victorine, Villanova Thomas, M^{mes} Dupuy, Savy et la mineure, héritières sous bénéfice d'inventaire de dame Caroline Pierredon, leur mère et aieule décédée, épouse du sieur Thomas ;

4. Louis - Désiré Rousseau, fabricant de sabots à Fontevault, subrogé-tuteur ad hoc de la mineure (délibération du conseil de famille tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le dix-huit août mil huit cent soixante-dix-sept).

Ces immeubles dépendaient de la communauté de biens ayant existé entre la dame Caroline Pierredon, décédée, et le sieur Thomas, Jacques, son mari, survivant.

MISE A PRIX

Ladite vente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges, dressé par M^e Rouleau, notaire à Fontevault, pour parvenir à la vente du sept octobre mil huit cent soixante-dix-sept, et, en outre, à la charge des frais de folle enchère et sur la mise à prix de six mille francs, ci. 6,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, 8, poursuivant la vente ;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le onze janvier mil huit cent quatre-vingt-dix.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-dix,

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 9 Février 1890, à 1 heure, en l'étude de M^e LELIÈVRE,

Maison d'Habitation

Et Dépendances

Jardin maraîcher

Sis lieudit le Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert.

Contenance cadastrale : 57 ares 89 centiares.

Mise à prix : 6,500 fr.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M^e LELIÈVRE.

Étude de M^e PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques

Le JEUDI 16 Janvier 1890, à Saumur, Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 53,

Il sera vendu :

Armoires, buffets, bois de lit, armoires à glace, vieux bahut, guéridons, bureau, secrétaire, fauteuil, chaise-longue, canapé, tables de toilette et autres, glaces, pendules, piano, rideaux ;

Articles de literie, chemises, vêtements, linge, calorifère et cuisinière en fonte, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques De MARCHANDISES

Dépendant de la faillite du sieur BOULITTE, armurier.

Le VENDREDI 17 Janvier 1890, à 1 heure du soir, et jours suivants, à Saumur, rue Saint-Jean, n° 45, dans une maison occupée par le sieur BOULITTE, armurier,

Il sera vendu :

Quatre-vingt-quinze fusils de divers systèmes, carabines, canardières, pistolets, revolvers, cartouches, machines à coudre, soie, fil, comptoirs, boîtes, outils, soufflet de forge, et une grande quantité d'articles de chasse de toutes sortes.

Il pourra être fait des lots au gré des acquéreurs.

S'adresser, pour traiter à l'amiable, avant et pendant la vente, soit à M. DOUSSAIN, syndic de la faillite Boulitte, soit à M^e PROUX, commissaire-priseur.

Au comptant, plus 10 0/0.

Cours de Taille

Et de VITICULTURE

Faits par Émile CHERIN

S'adresser à M. CHERIN, rue de Poitiers, 34, Saumur.

UN NOTAIRE d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur demande un Clerc au courant d'une étude.

Étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Mardi 14 Janvier 1890, à une heure de l'après-midi, en l'étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire :

1^o Une Maison, située au bourg et commune d'Allonnes, actuellement occupée par la Gendarmerie, comprenant : vastes bâtiments d'habitation et servitudes

2^o Neuf ares cinquante centiares de terre et jardin, près la maison.

Placement avantageux.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e TAUGOURDEAU.

MAGASIN & CHAMBRES

A louer présentement,

Rue du Portail - Louis, n° 28.

S'adresser à M. COLIN-BODÈRE qui l'habite. (1004)

Pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, M^{me} veuve ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, à Saumur, a dû agrandir considérablement son magasin. Elle rappelle à cet effet que l'on trouvera toujours chez elle tous les articles concernant la Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Ganterie, etc., en confiance et à des prix défiant toute concurrence. (1006)

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LE MEILLEUR PRÉSERVATIF DE L'INFLUENZA

Rhums naturels

IMPORTÉS DIRECTEMENT PAR

L'ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

RHUM vieux de la Martinique.....	2 fr. le litre
— Sainte-Lucie.....	2 50 —
— vieux de la Jamaïque.....	3 » —
— très vieux.....	4 » —
— Grenade (qualité sans rivale).....	5 » —

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

ALBERT SAVINE, ÉDITEUR

NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE

12, Rue des Pyramides, PARIS

LES ASSASSINATS MAÇONNIQUES

Par LÉO TAXIL et PAUL VERDUN

Un volume in-12 de 416 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.